Notre grand concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le gagnant du troisième prix (un piano Pleyel, valeur 5.900 fr.), M. Jules DELTOMBE, tôlier, rue du Mont-de-Beanfort, 6, à Saint-Amand, a donné huit noms de communes dans l'ordre et porté comme chiffres à la question subsidiaire 175.250 et 168.520.

Le gagnant du quatrième prix, enfin, (un magnifique manteau de fourrure, valeur 6.400 francs), M. Léon DESREUMAUX, ajusteur, rue Faidherbe, N° 30, à Thumesnil, a donné huit noms dans l'ordre et indiqué comme chiffres subsidiaires 182.400 et 181.000.

On sait que la liste-type était formée comme suit :

Première question. — 1° Lens ; 2° La Bassée ; 3° Liévin ; 4° Souchez ; 5° Vimy.

Deuxième question. — 1° Lens ; 2° Liévin ; 3° Hénin-Liétard ; 4° Saint-Quentin ; 5° Lille.

Troisième question. — 126.328.

Quatrième question. — 117.472.

Marcel POLVENT.

Les autres gagnants

Nous publierons demain jeudi le nom du cinquième gagnant, à qui est attribué la superbe chambre à coucher, style moderne, d'une valeur de 4.850 fr.

Les jours suivants, vous trouverez la suite de la longue liste des heureux lauréats.

Amis lecteurs, suivez attentivement notre journal et voyez si la chance vous a favorisés.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille

Le spahi Ben Ayache devant le Conseil de Guerre de Lille

L'assassin de l'épicière de Compiègne a été condamné aux travaux forcés à perpétuité

Dans la soirée du 31 août, vers 22 heures, Mlle Berthe Fleury, une paisible épicière de 57 ans, qui tenait depuis de longues années une petite boutique à Compiègne, à l'angle des rues Ancel et de la Justice, était trouvée inanimée dans une mare de sang sur le carreau du débit.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur un familier de la maison, le soldat indigène Ben Ayache, du 8e Régiment de Spahis, qui après avoir commencé par nier, finit par reconnaître qu'à la suite d'une scène il avait tiré sur son amie cinq coups de revolver. Le spahi ajouta contre toute vraisemblance qu'il entretenait depuis plusieurs mois des relations avec la victime et que c'est au cours d'une discussion d'argent, l'épicière ayant exigé, selon lui, qu'il trouvât de suite une somme de 250 francs, lui conseillant même de voler le lieutenant dont il était l'ordonnance, qu'il perdit la tête et répondit à ses demandes menaçantes par des coups de revolver.

L'instruction et les débats ont démontré qu'on ne pouvait guère accorder crédit à cette explication, mais on n'a pu trouver le mobile qui a fait agir Ben Ayache, ce dernier n'en voulant point démordre.

Le voi semble étranger à l'affaire, puisque rien n'a été touché et que l'ordonnance était d'une probité exemplaire.

Les juges ont condamné le spahi aux travaux forcés à perpétuité, et on peut croire pour maintenant qu'il y emportera son secret.

Un roman d'amour douteux

L'interrogatoire du soldat Ben Ayache, par le truchement d'un interprète, n'a été que la confirmation, par monosyllabes, de la défense que nous venons d'exposer.

De nombreux voisins et familiers de l'épicière sont venus témoigner de sa vertu avec une véhémence qui ne semblait pas nécessaire en l'espèce. L'un d'eux en jurait « sur la tête de son propre enfant », ce qui lui vaint cette remarque du président, qu'il pouvait être très imprudent, malgré toute vraisemblance, d'engager une tête aussi chère sur la réputation la mieux établie.

Mlle Fleury, épicière modèle et intéressée, n'avait sans doute pas l'âme tendre et semblait des moins sujettes à ces inexplicables faiblesses où sombrent parfois, même sur un tard, les vertus féminines les plus solides.

En déposant des conclusions au nom de son client, Me Venhoucke exigeait qu'on en fît la preuve tardive, mais les juges ont rejeté avec se moyen douteux un assez pauvre système de défense.

Le verdict

Les dépositions assez longues de la dizaine de témoins qui ont défilé à la barre n'ont pas donné la psychologie de ce drame. M. Poupet, capitaine rapporteur, dans son réquisitoire n'y a pas davantage réussi et s'est attaché plutôt à démontrer la préméditation, qui semblait assez claire, l'accusé étant venu chez l'épicière avec un énorme revolver d'ordonnance.

La défense n'était point aisée et ne pouvait invoquer que des circonstances atténuantes basées beaucoup plus sur l'origine et les antécédents du spahi que sur les faits de la cause.

Après une courte délibération, les juges ont répondu affirmativement aux deux questions de meurtre et préméditation, et accordé les circonstances atténuantes.

Au lieu de la peine de mort qu'il encourait, *Ben Ayache a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation militaire.*

R. B.

L'état du roi d'Angleterre

Le bulletin officiel suivant a été publié à 11 heures : « Quoique le roi ait passé une nuit agitée, il y a une légère amélioration, tant dans l'état général que dans l'état du siège local de la maladie. (Signé : HEWET).

On apprend officiellement qu'à 15 heures, l'amélioration constatée le matin dans l'état du roi continue.

Vers l'apaisement en Amérique du Sud ?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'acceptation de l'arbitrage

Le communiqué officiel du Ministère des Affaires étrangères bolivien dit : **La Bolivie accepte l'offre des bons offices de la conférence de conciliation et d'arbitrage comme étant nécessaires pour mener une enquête sur l'origine du conflit qui s'est élevé à la suite de l'attaque du Paraguay sans provocation dirigée contre le Fort Vanguerdia. Une note sera envoyée à M. Kellogg, Président de la conférence.**

D'autre part, dans un communiqué, la légation de Bolivie, à Paris, après avoir répété qu'elle a été victime d'une agression à laquelle elle a du répondre déclare : « **Les troupes boliviennes qui se trouvent actuellement dans la région du Chaco sont les troupes coloniales, in vertu des instructions données à leur commandant, toute action offensive sera arrêtée et seules des mesures de précaution et de défense seront désormais prises. Cette affirmation a été faite hier, par M. Simon Patiino, Ministre de Bolivie en France, à M. Briand. C'est le meilleur démenti que la légation de Bolivie puisse opposer à des communiqués mensongers.** »

Enfin on sait que répondant à M. Kellogg, le gouvernement paraguayen lui a télégraphié qu'il acceptait les bons offices de la Conférence panaméricaine, il déclarait qu'il avait décrété une mobilisation de caractère défensif. Il ajoutait également qu'il acceptait la médiation de M. Trigoyen.

Un télégramme de la Bolivie à la S. D. N.

Le ministre des Affaires étrangères de Bolivie, M. Thomas Manuel Elio, vient d'envoyer au secrétaire général, pour M. Briand, président du conseil de la S. D. N., le télégramme ci-dessous, daté de La Paz, le 17 décembre :

« J'ai l'honneur de me référer à votre télégramme du 16 courant, dans lequel votre Excellence, au nom du conseil, renouvelle ses recommandations en vue d'éviter de nouveaux incidents susceptibles de compromettre le succès d'une procédure pacifique dans le différend entre la Bolivie et la République du Paraguay. Mon gouvernement, accueillant ces suggestions, assure votre Excellence qu'il a ordonné aux chefs des postes militaires de s'abstenir de toute avance et de toute attaque en ce qui les concerne et de se borner à prendre des mesures défensives. J'avise le conseil que le Paraguay a décrété la mobilisation des classes de 18 à 28 ans. La Bolivie se borne aux mesures de précautions indispensables pour sa sécurité. »

Un autre communiqué bolivien

La Légation de Bolivie, à Londres, publie ce qui suit :

« Une déclaration officielle du Paraguay annonce une avance des troupes boliviennes sur quelques forts. Il n'y a eu aucune mobilisation des troupes boliviennes dans la direction de Chaco.

» Les avances dont il a été question ont été effectuées par les troupes locales qui ont occupé des postes avancés.

« Elles ont été dirigées contre des avant-postes paraguayens qui ont pénétré dans un territoire que le Paraguay n'a jamais revendiqué. »

Déclarations d'un représentant des Etats-Unis

M. Kaufman, ministre des Etats-Unis à La Paz, a déclaré à la foule que la Bolivie devait se rendre compte de la grendeur de la paix et qu'il espérait que les difficultés actuelles seraient résolues pacifiquement.

CHAPEAUX ABBAYE 2, rue Esquermoise — LILLE —

LE MALAISE MONEGASQUE

Un nouveau message du Prince Louis de Monaco à la population

On sait que la principauté de Monaco traverse une crise politique qui a atteint son point culminant dans la démission collective du Conseil National.

Le mouvement fut déclanché par la Chambre consultative des intérêts étrangers qui mécontente que ses vœux demeurassent souvent lettre morte, adressa une protestation au Conseil National.

Le Conseil national s'associa à cette protestation.

Le prince Louis répondit alors par un message où il engageait chaque citoyen à se rendre à la juste appréciation de ses devoirs. Les membres du Conseil national décidèrent alors de se démettre de leurs fonctions. A la suite de ces incidents, le prince Pierre vient d'arriver dans la principauté. Hier on a affiché le nouveau message suivant, que le prince souverain Louis, de son château de Marchais adresse à la population monégasque :

« A la suite des événements qui se sont déroulés au cours de ces dernières semaines, et dont les échos aggravés ont déjà atteint de grands centres étrangers, des répercussions fâcheuses, si on n'y mettait un terme, seraient à prévoir au seuil de la saison essentielle à la vie économique de la principauté.

« Le prince souverain fort de ses responsabilités comme il l'est de ses devoirs, désire attirer l'attention des Monégasques sur une situation aussi préjudiciable aux intérêts de la population qu'au bon renom du pays, et engage ceux qui, comme lui, ont le souci de la prospérité de Monaco à adopter une attitude compatible avec le but qu'ils se proposent.

« A son action personnelle, le prince souverain compte fermement voir se joindre, dans un même sentiment d'affection pour le pays, celle des Monégasques qui ont conservé une appréciation saine et clairvoyante de leurs devoirs. »

Un chasseur tué par son fusil

M. Jules Gâtesoupe, 59 ans, propriétaire aux Fontaines, commune de Noyers, s'était rendu sur les bords du Cher pour chasser au canard. Monté dans une barque, il commit l'imprudence de saisir son fusil resté sur la rive par le canon. L'arme partit soudain et la charge atteignit le chasseur au ventre. Grièvement blessé, il ne tarda pas à expirer.

LA JOURNÉE SPORTIVE

BOXE

Nouvelle victoire de Poutrain à Londres

CHARTREL BATTU AUX POINTS

Nous avons reçu la visite hier matin de M. Géo Mars, Professeur-manager à l'Etoile des Mines d'Ostricourt et de son poulain Henri Poutrain qui rencontrait en 15 rounds avant-hier dimanche au Premierland le fameux Billy Boulger, récent vainqueur de Lew Pinkus, Ernie Jarvis et Dick Corbett, ce qui le place tout de suite après le champion de Grande-Bretagne Kid Pattenden. Ainsi, on comprendra facilement que le résultat de ce combat revêtait un intérêt extraordinaire.

La salle était archi-comble et lorsqu'il monta sur le ring, notre compatriote fut chaudement acclamé par tous ceux qui l'avaient vu vaincre Ernie Jarvis, quinze jours auparavant, mais il est fort probable que nombreux étaient ceux qui doutaient de voir Poutrain faire la passe de trois.

Le combat fut mené de bout en bout par Poutrain qui attaqua sans arrêt du premier au quinzième round, maimenant son adversaire à tel point qu'il lui a fallu déployer une énergie extraordinaire pour résister jusqu'à la fin.

La décision donnant la victoire à Poutrain fut accueillie par une ovation indescriptible : le ring fut aussitôt entouré par des centaines de spectateurs qui portèrent Poutrain en triomphe. M. Géo Mars nous prie de dire qu'il défi. Plaidner au nom de son poulain et espère que M. Dickson, qui va opposer Ernie Jarvis au vainqueur d'Isay Schwartz, voudra bien donner une chance à Poutrain.

Au cours de la séance qui vit la victoire de Poutrain, le Béthunois Chartrel, champion des Flandres, poids légers, fut battu aux points par le crack londonien Harry Brooks après un combat très disputé ; Chartrel fut très applaudi pour le courage qu'il déploya au cours de ce combat.

A ONNAING, LÉO HERMAL BAT OBRECHT

Le 3e gala de la Fraternelle Onnaingeoise avait attiré la foule des amateurs au Café de la Montagne.

Le grand combat Obrecht-Léo Hermal fut disputé avec science, vitesse et efficacité par deux hommes également bien dotés et Léo Hermal fut déclaré vainqueur à l'unanimité des trois juges.

Voici les résultats des autres rencontres :

Tassin d'Hasnon et Lapska, no-décision ; Dufour, Beige et Y Gitneur, no-décision ; Dehau, Hasnon et Hotte F.O. match nul en 6 rounds ; Delcourt Hasnon et Pouchain F.O. font match nul en 6 rounds ; Kid Hermal F.O. bat Masson, belge par abandon au 4e round ; Stéphane, Lens et Hetman F.O. font match nul en 10 rounds.

LE GALA DE FRESNES-SUR-ESCAUT

L'annonce du Grand Gala de dimanche prochain a suscité un réel intérêt parmi les nombreux adeptes du Sport Pugiliste.

Pour donner la réplique aux deux vedettes de l'Académie des Sports, Vandiependael et Wachel, challenger au titre de Champion du Nord des poids moyens l'actif professeur Leborgne a fait appel aux deux réputés boxeurs Douaisiens Dhainaut et Pinchard de la salle Théo Hourlez. Dhainaut a rencontré avec succès les meilleurs boxeurs de sa catégorie et ses derniers combats furent pour lui l'occasion de magnifiques victoires : la tâche de Vendiependael sera rude devant un pareil adversaire.

Quant à Wachel, il devra faire montre de réelles qualités s'il veut s'assurer le meilleur sur Pinchard.

Quatres autres belles rencontres complètent le programme et opposeront Papin à Lespinoy ; Sisinski à Delcoll ; Gérard à Potier et Moutuelle à Lemoine.

UN GALA A LILLE DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

La dernière réunion ayant été un succès le Boxing Nordiste continue ses matinées de boxe. Il organisera dimanche 23 décembre, à 16 h. 30 dans la salle du Franco-Belge, 1, rue d'Esquermes (tram B), une nouvelle réunion. C'est l'équipe du professeur Lannoy, de Tourcoing qui, cette fois, lui donnera la réplique.

En 8 rounds de 3 minutes, gants de 5 onces : Roden, 54 k. de Tourcoing, contre Janssoone, 54 k. de B.N.

En 4 r. de 2 m. gants de 8 onces : Demynck, 50 k. de Tourcoing contre Jack Enno, 49 k. B. N. ; Brouten, 57 k. de Tourcoing contre Sinter, 57 k. B.N. ; Lefebvre, 51 k. de Tourcoing contre Charley, 52 k. B.N. ; Delrue, 41 k. de Tourcoing contre Wattelaart jeune, 40 k. B.N. ; Belleval, 58 k. d'Hellemmes contre De Roef, 51 k. B.N. ; Bosquette 45 k. de Tourcoing contre Cinhaers, 45 k. B.N.

UN GALA A HERSIN-COUPIGNY LE 25 DÉCEMBRE

Le gala d'Hersin-Coupigny du 25 décembre, s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le combat Raison-Francis Delplanque suscite un réel intérêt. En outre les rencontres : Inglart-Kid Citu ; Compagnon-Kid Lévêque ; Herman-Défosses ; Chilliez-Colombani ; Santiagot-Joé Zmundek, seront très disputées.

Il est probable que le Cinéma l'Union, sera plein à craquer.

ON NOUS ÉCRIT....

Contrairement à ce qui fut annoncé, le boxeur amateur Houssière ne fait pas partie du C.P.S.B. mais bien de la salle Charlie Eugène et ne boxera pas le 30 à Fourmies pour inégalité de poids.

Le tournoi du Bassin de la Sambre auquel prenaient part les boxeurs du C.P.S.B. fut remporté par Houssière.

JEU DE PAUME

FÉDÉRATION NATIONALE DE JEU DE PAUME

Sous-Comité de Valenciennes

Liste des contrats reçus à ce jour (suite) :

PELOTE VALENCIENNOISE (9e Simple). — Chef d'équipe : Léon Cantin. — Cordiers : Cantin Léon et Souptez Lucien ; Petit milieu : Dutemple Léon ; Grand milieu : Dupret Albert ; Foncier : Fromont René ; Suppléant : Souptez Edmond.

Correspondant : Vallez Jules, siège, 35, rue de la Barre, Valenciennes.

ONNAING (3e Spéciale). — Chef d'équipe : Duart Robert. — Cordiers : Doye Georges dit « Le Junior » et Leleux Léon ; Petit milieu : Lemaire Constant ; Grand milieu : Leleux Gilbert ; Foncier : Dusart Robert.

Correspondant : Téiard Fernand, 65 Avenue J.-Jaurès à Onnaing.

PAUME QUAROUBAINE (3e Catégorie). — Chef d'équipe : Auverlot Gustave. — Cordiers : Auverlot Gustave et Faidherbe Emile ; Petit milieu Delepins Alphonse ; Grand milieu : Deblève Alphonse ; Foncier : Mascart Georges.

Correspondant : Auverlot Georges, 25, rue des Ecoles à Quaroubie.

PAUME QUAROUBAINE. — Chef d'équipe : Huart Gilbert. — Cordiers : Huart Gilbert et Sevrez Clodomir ; Petit milieu : Duée Marcel ; Grand milieu : Duée Alfred ; Foncier : Franck Auguste ; Suppléant : Masson Maurice.

Correspondant : Auverlot Georges, 25, rue des Ecoles à Quaroubie.

Les Sociétés de Fresnes, Marly et Valenciennes sont priées d'envoyer leurs contrats le plus tôt possible à M. Fidèle Décamps, Secrétaire du Sous-Comité, 22, rue Gambetta à Valenciennes.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Didou C. (Gougeon) g. 91.50 ; pl. 67. — 2. Dhylo (H. Picard) pl. 9.50. 3 Dynamo (Neveux) pl. 16.

DEUXIEME COURSE. — 1. Dellys C. (Simonard) g. 160 ; pl. 27. — Drosera (Neveux) pl. 17. — 3. Dur Cœur (C. de Wazières) pl. 9.50.

TROISIEME COURSE. — 1. Camélia III (L. Pottier) g. 58 ; pl. 9.50. — 2. Chocolat (L. Dufour) pl. 6. — 3. Champaubert (Lintant) pl. 6.

QUATRIEME COURSE. — 1. Christian (G. Pentecôte) g. 57.50 ; pl. 17. — 2. Craintilleux (A. Tamberti) pl. 19.50. — 3. Clair de Lune III (A. Choisselet) pl. 104.50.

CINQUIEME COURSE. — 1. Antipile (L. Picard) g. 24.50 ; pl. 8.50. — 2. Berka (Peribard) pl. 10.50. — 3. Anarchiste (M. A. Forcinal) pl. 15.50.

SIXIEME COURSE. — 1. Batalifère II (Lefebvre) g. 22.50 ; pl. 9.50. — 2. Camélia II (Neveux) pl. 18.50. — 3. Casque d'Or (Capovilla) pl. 33.

L'épilogue du drame de Villers-au-Bois

Le Tribunal correctionnel d'Arras a condamné André Poutrain à un an de prison

Le 6 novembre dernier, la douce quiétude du village de Villers-au-Bois, près de Mont-Saint-Eloi, était troublée par un drame conjugal.

Nous avons donné les détails de cette tragédie, qui n'eut, heureusement, pas de suites mortelles pour la victime, un brocanteur d'Angres-Liévin, Henri Dequiévy.

Un mari trompé, Amédée Poutrain, 54 ans, ouvrier mineur à la fosse « Marqueffles » des mines de Gouy-Servins, était allé se poster sur une route où devaient passer Dequiévy, accompagné de son amie, la femme Poutrain, qui avait quitté le domicile conjugal en emmenant son jeune enfant.

Poutrain tira cinq coups de revolver sur son rival, qui fut blessé et transporté à l'hôpital de Liévin, tandis que le coupable prenait la peine de faire arrêter à son domicile, à Bouvigny-Boyeffles.

Dequiévy se remit vite de ses blessures.

L'affaire, qualifiée de tentative d'homicide volontaire et port d'arme prohibée, a été appelée à l'audience correctionnelle de mardi.

Poutrain mit son geste sur le compte de la jalousie et de la surexcitation, car Dequiévy lui avait enlevé sa femme et son enfant.

Après réquisitoire de M. Lépingle, substitut, ministère public et plaidoirie de Me Gerber, avocat, Poutrain a été condamné à 1 an de prison.

Que se passe-t-il en Afghanistan ?

La légation d'Afghanistan à Paris communique la note suivante

« Les nouvelles qui ont paru dernièrement dans les journaux concernant la situation des souverains afghans, lesquels seraient bloqués dans un fort par leur armée en révolte et l'état actuel qui aurait été des plus graves, n'ont pas reçu de confirmation officielle. C'est pourquoi nous sommes en mesure de pouvoir affirmer que la situation n'est pas aussi inquiétante qu'on se l'imagine vu que la légation en France est en communication quotidienne avec Caboul et que, d'après les dernières informations qui nous sont parvenues, le corps diplomatique résidant dans la capitale Afghane se trouve en toute sécurité ».

Autre son de cloche

D'autre part, d'après une dépêche de Londres, les milieux officiels anglais disent que la situation est assez inquiétante. Le bruit que le roi a dû se réfugier dans un fort n'est toujours pas confirmé. Les seize sujets britanniques occupés à la légation de Caboul ne sont menacés d'aucun danger. Le gouvernement indien fait des préparatifs en cas d'évacuation. Des avions se tiennent prêts à Pechawar à leur porter secours en cas de nécessité.

Une dépêche précédente venant de Londres également disait que les communications par T. S. F. avec Caboul étaient complètement interrompues.

Des voyageurs venant d'Afghanistan, par Kandahar et Quetta auraient annoncé que la loi martiale avait été proclamée à Caboul.

La disparition inquiétante d'un gamin de 15 ans à Armentières

Lundi, dans la matinée, un gamin de 15 ans, demeurant au fort Mahieu, à Armentières et apprenti tisseur chez M. Bouchez, reçut plusieurs observations du maître avec lequel il apprend à travailler.

Peu de temps après le gamin laissa tomber ses ciseaux dans la toile et provoqua une large déchirure. Le maître irrité renvoya alors le gamin. Le gosse resta un moment près du métier, puis, brusquement disparut. Avant de sortir du tissage il déclara à un camarade qu'il irait se noyer. Le maître ne fut informé de ces propos qu'un certain temps après. Il s'en fut de suite prévenir le père du gamin et des recherches furent effectuées aussitôt un peu partout. On ne trouva trace nulle part du disparu.

A midi, le gosse ne rentra pas chez lui pour manger ni le soir pour coucher. Des recherches ont été faites à Sailly-sur-la-Lys et à Pérenchies où habitent des parents mais personne n'a vu le gamin.

En raison des propos tenus, certaines personnes craignent un suicide.

Pour voir comment on arrête un train, deux garçonnets avaient saboté la voie ferrée

Le 2 décembre dernier, un attentat avait été commis sur la voie ferrée de Paris à Melun, près de Montgeron. Un disque avait été coincé à l'aide d'une grosse pierre laissant ainsi le voie libre. Les auteurs de cet acte de sabotage viennent d'être identifiés par la gendarmerie de Villeneuve-Saint-Georges. Il s'agit de deux enfants, Edouard Vilot, 11 ans, et Emile Cherret, 8 ans, habitant tous deux à Yerres (Seine-et-Oise). Ces deux gamins ont reconnu avoir placé une grosse pierre dans le sabot du disque, uniquement pour voir comment on pouvait arrêter les trains. En raison de leur jeune âge, ils ont été laissés en liberté et remis à leurs parents.

Un débat au Sénat sur les conditions économiques de l'Agriculture

Un ordre du jour faisant confiance au gouvernement pour résoudre la crise agricole a été voté

Le Sénat aborde mardi après-midi, la discussion de l'interpellation de M. Victor Judet (Creuse), sur les conditions économiques actuelles de l'agriculture et de la nécessité de les améliorer.

M. Victor Judet montre que la crise de l'agriculture ne fait que s'aggraver et que sa situation est moins favorable que pendant la guerre. L'orateur préconise un certain nombre de remèdes. Il demande notamment que l'armée consomme la viande nationale fraiche et non la viande frigorifiée, qu'on fasse le nécessaire pour que les engrais n'augmentent pas de prix, que les cours des denrées agricoles soient régularisés, qu'on améliore les voies rurales.

Le second orateur, M. Las Cazes, se félicite que la loi Loucheur ait prévu qu'un tiers des logements nouveaux bénéficieraît aux agriculteurs mais il faudrait que cette loi put profiter, non seulement aux propriétaires, mais aussi aux métayers et aux fermiers.

M. Joseph Faure constate à son tour que l'élevage national souffre de la mévente de ses produits.

M. Hayaux, s'occupe plus particulièrement de la crise de la culture du blé qui devient inquiétante.

« Jamais, dit-il, le pays ne pourra produire les 99 millions de quintaux qui lui sont nécessaires si on ne remet pas en blé les terres abandonnées.

M. Provost-Dumarchais déclare également que la terre ne nourrit plus son homme et que c'est là la cause de l'exode rural. Il s'élève notamment contre l'impôt sur les bénéfices agricoles.

M. Raymond Plaignan entreprend ensuite de démontrer qu'au prix où se vend le pain, l'agriculteur ne peut être rémunéré. Il soutient qu'on peut facilement relever le prix du pain.

Le discours de M. Hennessy

M. Hennessy prend alors la parole. Il dit que le grand problème agricole, c'est que l'Etat enseigne aux agriculteurs le parti qu'ils doivent tirer de leurs terres. Il faut pour cela une collaboration de tous les services.

Après avoir parlé des engrais, le Ministre parle de la loi sur les Assurances sociales, qui, dit-il, peut être modifiée pour les travailleurs agricoles. Le docteur Chauveau interrompt pour dire que la loi donne aux agriculteurs toutes les satisfactions qu'ils peuvent souhaiter, spécialement en faveur des assurés facultatifs.

Puis M. Hennessy conclut en montrant l'action utile que peuvent exercer dans nos campagnes les coopératives agricoles et les syndicats et les Chambres d'agriculture.

Enfin, après diverses intervention, le débat est clos et la Haute Assemblée vote un ordre du jour présenté par MM. V. Judet, F. David, Victor Boret, Cavillon, Layaux, Joseph Faure et Abel Peyrpre et ainsi conçu : **Le Sénat confiant dans le Gouvernement pour résoudre la crise qui menace l'agriculture nationale passe à l'ordre du jour ».**

La séance est ensuite levée.

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

L'interrogatoire de M. Audibert aurait lieu aujourd'hui

Le docteur Paul s'est rendu, au début de l'après-midi, au domicile de M. Audibert, afin de procéder à une visite du malade. Il a constaté que la crise aiguë dont souffrait le directeur de la « Gazette du Franc » était passée et que son état s'était grandement amélioré. M. Audibert semble en pleine convalescence. Le docteur Paul ne retournera le voir que dans sept à huit jours.

Il se pourrait qu'aujourd'hui M. Audibert fut interrogé par M. Giard, juge d'instruction, à son domicile, boulevard Saint-Michel, en présence de son défenseur, Me Campinchi.

D'autre part, les docteurs Lauchy, Flandin et Tzant, médecins particuliers de M. Audibert, ont communiqué le bulletin suivant : « A la suite denr visite de ce matin, les médecins ont confirmé le diagnostic fait hier. Ils estiment qu'étant donné la crise initiale, l'état du malade nécessite de grands ménagements et qu'il est intransportable ».

Le cas de M. de Cornille

Le docteur Paul et les deux médecins législes désignés par M. Giard, juge d'instruction, ont procédé hier matin à un premier examen de M. de Courville. Ils ont constaté que l'état de l'ancien directeur des services techniques du Creusot n'était pas alarmant. Les experts déposeront leur rapport d'ici quelques jours.

Un bandit dans un bureau de poste

Hier soir, vers 17 h. 30, un individu d'une vingtaine d'années, vêtu d'un pardessus noir et coiffé d'une casquette grise, se présentait aux guichets du bureau de poste de Montfermeil et braquait un revolver dans la direction de l'employée et de la receveuse.

Les deux femmes appelèrent au secours et, à l'arrivée de facteurs, le bandit prit la fuite. Il est activement recherché par la gendarmerie de Gagny et la police mobile.

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une Annonce du « *Réveil du Nord* » vous l'offre peut-être aujourd'hui.

Le terrible accident du grand boulevard à La Madeleine-lez-Lille

Mort d'une des victimes

Nous avons relaté, hier, le nouvel accident survenu lundi soir, au Grand Boulevard de la République, à La Madeleine-lez-Lille, et au cours duquel deux automobilistes furent blessés au carrefour du « Romarin ».

Malgré les soins qui lui avaient été donnés à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, et malgré l'intervention chirurgicale qui avait été effectuée, M. Louis Turbez, le conducteur de l'auto est décédé mardi matin, à quatre heures. Le corps a été transféré 491, avenue de Dunkerque, à Lomme, où auront lieu les funérailles.

Quant à M. Gournay, son état est beaucoup moins grave qu'on le supposait, mais il demeure sous le coup de la rude commotion qu'il a subie. Il a, néanmoins, pu quitter l'hôpital.

La famille de M. Louis Turbez, prévenue avec tous les ménagements, s'était rendue auprès du blessé.

De son côté, M. Henaut, juge d'instruction, était allé, à minuit, à l'hôpital Saint-Sauveur, mais il ne put voir que M. Gournay, le second blessé. Le magistrat, accompagné de M. Prin, son greffier, est descendu, mardi matin, à La Madeleine, chez M. Bachman, garagiste, où avait été remisée la voiture.

De son côté, M. Dumont, commissaire de police de La Madeleine, avait, aussitôt l'accident, ouvert une enquête, ainsi que nous l'avion déjà dit. Il a entendu les témoins de l'accident. Ceux ci ont affirmé que l'auto de course marchait à une très vive allure. Ils ont précisé qu'elle avait dû toucher le refuge, car ils avaient aperçu des gerbes d'étincelles provenant du frottement des garde-boue de gauche sur la rangée de pierres qui le borde. De plus, il fut constaté très nettement le passage de l'auto sur le premier des deux refuges, et c'est à partir de ce moment que l'automobiliste perdit la direction du véhicule.

Pour donner une idée de la violence du choc, il suffira de dire que le pylône tamponné s'est fortement incliné et que son extrémité s'est pliée à environ quatre mètres cinquante du sol.

Ce furent, rappelons-le, MM. les docteurs Boudaillier et Happe, qui donnèrent des soins empressés aux deux blessés.

Une fillette de six ans tuée par un camion-auto à Roubaix

Un accident mortel qui a mis en émoi le quartier du Cartigny, à Roubaix, s'est produit hier vers 17 heures 45, dans les circonstances suivantes :

La jeune Odette Demoulin, âgée de 6 ans 1/2 revenait avec son frère plus jeune qu'elle d'un an, de l'Ecole Maternelle de la rue d'Oran.

Tous deux, suivant la rue de Cartigny, sur le trottoir de droite, rentraient au logis paternel, dans un garni de la rue d'Alger.

Soudain, arrivée à hauteur d'une auto qui stationnait, la fillette, malgré les avis de son jeune frère, dit-on, voulut traverser la chaussée. Elle n'avait pas aperçu un camion des Charbonneges Mulliez-Delcourt, qui, se dirigeant vers Wattrelos, doublait l'auto qui stationnait.

Elle s'élança sur la chaussée, à hauteur du N° 109, juste pour être heurtée par le camion auto et rejetée pantelante et mortellement blessée à quelques mètres.

Le chauffeur stoppa aussitôt.

Des passants se portèrent au secours de la malheureuse enfant qui n'était plus qu'une pauvre chose sanglante et inerte.

Elle avait été tuée sur le coup.

M. le docteur Jacquemont, mandé d'urgence, se hâta d'accourir. Il ne put que constater le décès dû à une fracture de la base du crâne et à d'autres mutilations cruelles.

La voiture d'ambulance de la Fraternité, vint recueillir les restes sanglants de cette fillette pour les transporter au dépôt mortuaire de l'hôpital.

M. Fischer, commissaire de police du cinquième arrondissement, a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités. Le Parquet de Lille a été immédiatement informé.

Le Congrès de la Fédération Républicaine de France

Le Congrès de la Fédération républicaine de France s'est ouvert hier matin, sous la présidence de E. Soulier, qui avait à ses côtés MM. L. Marin, de Warren, Pernot, etc. Parmi les délégués se trouvaient notamment MM. Appourchaux, Coutel, Nicolle, etc... M. Ed Soulier a prononcé le discours inaugural dans lequel il a dit notamment que ses collègues et lui devaient apporter au ministère un appui diligent : « Mais, ajoute-t-il, lorsque, à bon escient et pour des motifs péremptoires, nous avons des exigences nous ne devons pas admettre qu'il n'y soit pas donné satisfaction ».

L'orateur parla ensuite de l'action parlementaire de son parti et les positions sur lesquelles celui-ci s'est placé : Contre le relèvement de l'indemnité parlementaire ; l'évacuation de la Rhénanie sans conditions, la ratification des accords Mellon-Béranger ; pour le vote des articles relatifs aux congrégations.

Le Congrès a ensuite adopté divers rapports et des vœux relatifs à la réforme électorale, pour le vote des femmes, au problème de l'enseignement, contre l'Ecole unique à la question d'Alsace-Lorraine (pour le statu quo en matière religieuse et scolaire), à la Loi Loucheur (faire connaître les avantages de la loi) ; aux assurances sociales (modifications à apporter à la loi).

Puis, après avoir entendu le rapport de M. Ed Soulier sur la politique étrangère, le Congrès a adopté un vœu réclamant notamment le maintien de l'occupation rhénane, un règlement des dettes de guerre qui ne fasse pas peser trop longtemps un fardeau écrasant sur les épaules des jeunes générations ; le vote rapide du texte relatif aux congrégations missionnaires.

FEUILLETON DU 19 DECEMBRE 1928 — N° 32

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

Ce fut tout... L'enfant à bout de forces, glissait sous l'eau où les longues herbes molles, s'enchevêtrant autour de ses jambes, empêchèrent même les derniers mouvements, les derniers spasmes, les derniers et suprêmes efforts de la vie qui s'en allait.

Puis, tout resta immobile et il n'y eut plus, à la surface, que le bouillonnement de l'eau troublée par le fond vaseux où s'était abattu l'enfant...

Et sur le hêtre, la petite fauvette grise, un instant effarouchée, reprenait sa murmurante et douce chanson qui accompagnait sans doute, pareille à un hymne funèbre, l'âme de la victime innocente, dans son envolée vers l'infini . . . . . .

. . . . . .

Flanquart, effaré, avait jeté là sa ligne.

— Mais j'ai bien entendu... j'ai bien entendu... on appelle au secours... on crie à l'assassin... Et c'est la voix du jeune de Miremond... Grand Dieu !!

Et il courut à travers le pré, longeant la rivière.

Il arriva à l'endroit où il croyait trouver Maurice.

Personne !...

Mais la ligne de l'enfant était accrochée à des glaïeuls, au-dessus de l'eau; mais l'eau était troublée profondément; mais une branche du hêtre était cassée; mais tout indiquait un malheur... un malheur terrible...

— Il est là, se dit Flanquart... c'est profond... et il y a des herbes... Il n'aura pas pu remonter...

Et se débarrassant de ses vêtements, il sauta dans la rivière... et plongea.

Il n'eut pas de peine à retrouver l'enfant, qu'il ramena sur le bord.

Entr'ouvrant les lèvres du noyé, il essaya de lui insuffler de l'air... afin de retenir cette vie s'il en était temps encore... puis, comme il ne remuait pas, Flanquart, si habitué qu'il fût à de douloureux spectacles, pâlit.

— On dirait qu'il est mort, murmura-t-il.

Alors il prit Maurice dans ses bras robustes, et son pantalon, sa chemise ruisselants d'eau, les cheveux collés sur le front, la moustache et la barbiche éparpillées, grotesque et sublime, il courut, affolé, vers le château.

La première personne qu'il rencontra fut Caradec.

Le marin se précipita vers lui, effaré, avec un cri :

— Que s'est-il passé ? qu'y a-t-il ? M. Maurice ?...

— S'il n'est pas mort, il n'en vaut guère mieux, dit rudement Flanquart, essayant sous une apparente brusquerie de cacher son émotion.

— Un accident...

— Dites plutôt un nouveau crime...

Il portait toujours le lugubre fardeau dans ses bras.

Maurice avait déjà la raideur du cadavre froid.

Ses yeux entr'ouverts étaient glauques.

Ses blonds cheveux qu'il portait très longs et qui, ainsi que le disait le comte Gilles, le faisaient ressembler à une fillette, retombaient autour de son visage et sur l'épaule du commissaire de police.

Alors les deux hommes, pâles tous deux, presque autant que ce mort, coururent vers le château.

— Où est le comte ? demanda Flanquart.

— Sorti depuis ce matin...

— La comtesse est chez elle....

— Oui...

— Allez la prévenir... Un pareil spectacle, si elle n'y était préparée, la tuerait...

— Quelle nouvelle terrible à lui apprendre !...

— Deux morts en quelques mois, et quels morts !

— Deux crimes ! Ce château est maudit !...

Et